

**Instructions de Course Types du
CHAMPIONNAT DE LIGUE VOILE LEGERE 2025/2028
Et des REGATES de BASSIN**

Planche à voile Techno 293 – 293+ Race Board Windsurfer Windfoil

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les Règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Le règlement sportif et ses annexes de la ligue de Voile Nouvelle -Aquitaine.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 L'annexe T « Conciliation » s'applique.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux annexes de ces IC types sera affichée ou publiée au plus tard **1 heure** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés ou publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **20 minutes** après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : données en **annexe**
- 6.2
 - a) L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est à l'heure indiquée en **annexe**
 - b) Un briefing organisateur/arbitres /accompagnateurs/coueurs sera prévu après les confirmations d'inscriptions précisions en **annexe**.
- 6.3 Pour prévenir les planches qu'une course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un **signal sonore au moins 2 minutes** avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont précisés en **annexe**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zones de Course**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course)

10. MARQUES

10.1 La description des marques est donnée en **annexe**

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont, si nécessaire, définies en **annexe**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

12.2 **[DP][NP]** Planches en attente : les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres planches.

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV. A5.1 et A5.2).

12.4 Pour les départs au près la règle FFV 2025 B26.1 s'applique

12.5 pour un départ au travers la règle FFV 2025-2028 B26.2 s'applique

12.6 Pour les windfoils les procédures de départs seront :

3 mn	pavillon de série	montée
2 mn	pavillon U ou Noir	montée
1 mn	pavillon U ou Noir	descente
départ	pavillon de série	descente

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 il n'y a pas de changement de parcours

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV B4.44 s'applique (pénalité de 1 tour)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Séries	Temps cible	Temps limite du 1 ^{er} pour finir	Temps limite du dernier pour finir après le 1 ^{er}
PAV	20 minutes	45 minutes	15 minutes

16.2 Les planches ne finissant pas 15 minutes après la première planche ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1.a)

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **30 minutes** après que la dernière planche a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instructions et les demandes de reclassement sont disponibles à l'émargement retour, et/ou au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**).
- a) *Les formulaires de demande d'instruction seront déposés au jury dans le temps limite de réclamation.*
- b) *Les demandes de reclassement seront transmises au comité*
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard **15 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé (emplacement en **annexe**). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une course** au minimum doit être validée pour **valider** l'épreuve.
- 18.2 Courses retirées :
- a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP][NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités précisées en **annexe**.
Si un émargement est mis en place, la confirmation d'inscription fera office d'émargement départ du 1^{er} jour.
- 19.2 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 20.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels pourront être identifiés comme précisé en **annexe**.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP][NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que toutes les planches aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP][NP] Les bateaux accompagnateurs pourront être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS [DP]

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs ou officiels.

25. EMPLACEMENTS

25.1 cf annexes

26. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

Arbitres désignés : Voir en **annexe**